

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, No 37

le 10 septembre 1975

Le Canada prône l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, 1

Mesures destinées à accroître l'usage du français dans la fonction publique du Canada, 3

Nouvelles nominations, 4

Protocole d'entente Canada – URSS sur les pêcheries, 4

Nominations diplomatiques, 5

Salle Borduas au Musée d'art contemporain – Montréal, 6

Le Canada prône l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial

Reconnaissant la nécessité de modifier les relations économiques internationales afin de réduire le fossé séparant les pays riches et les pays pauvres, M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a prononcé une allocution sur ce sujet lors de l'ouverture de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 3 septembre.

Selon M. MacEachen, deux constatations militent en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique: les pays en voie de développement ne tirent pas suffisamment d'avantages du système international de commerce, et l'instabilité monétaire, la récession économique, l'inflation et l'incidence des majorations des prix du pétrole ont montré le besoin d'apporter des changements qui profiteront aux pays en voie de développement.

La réponse du Canada à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial est contenue dans un document que le Gouvernement a rendu public et intitulé "Stratégie pour la coopération en matière de développement international 1975-1980".

Voici les passages essentiels de ce discours où le secrétaire d'État explique la Stratégie du Gouvernement canadien:

– Nous nous engageons à poursuivre et à accroître nos programmes d'aide au développement. Cette année, nos débours à ce titre dépasseront 900 millions de dollars et ils seront sensiblement accrus dans les années à venir;

– nous réaffirmons notre détermination d'atteindre l'objectif officiel de 0.7 p. 100 du produit national brut, fixé par les Nations Unies, en augmentant tous les ans, et proportionnellement à notre PNB nos dépenses au titre de l'aide publique au développement;

– nous attacherons une grande importance à la stimulation de la croissance économique et à l'évolution des systèmes sociaux pour que les avantages qui en découlent rejaillissent sur le plus grand nombre possible de gens dans les pays en voie de développement;

– nous continuerons de concentrer le gros de notre aide bilatérale dans les pays les plus démunis et les secteurs les plus mal en point de leur économie;

– nous mettrons au point de nouvelles formes de coopération pour répondre aux besoins des pays en voie de développement à revenu moyen en vue de renforcer leurs possibilités de développement autonome;

– nous maintiendrons à au moins 90

p. 100 le degré de libéralité de nos programmes bilatéraux. L'élément don de notre aide au développement s'élève à l'heure actuelle à 95 p. 100;

– dans le cadre de l'aide bilatérale, nous assortirons nos prêts de conditions permettant aux pays en voie de développement de faire des appels d'offres;

– nous réitérons notre engagement à fournir au minimum un million de tonnes de céréales par année au titre de l'aide alimentaire, pour la présente année financière et les deux prochaines années;

– nous avons l'intention d'axer nos efforts sur les programmes de développement agricole et d'aménagement rural dans les pays en voie de développement.

L'aide seule ne suffit pas. Dans les domaines du commerce, de l'investissement et du financement, elle doit s'accompagner de mesures qui permettent aux pays en voie de développement d'en tirer le maximum d'avantages. Les pays les plus démunis reçoivent la plus grande partie de cette aide. L'adoption de mesures de coopération économique plus globales à l'échelle internationale favorisera davantage les

pays qui se sont rapprochés d'un état de croissance autonome. Nous devons être disposés à étudier des idées et des formules nouvelles dans ce domaine.

L'essentiel de la réponse du Canada

Le Gouvernement du Canada a tiré certaines conclusions générales sur la façon dont on envisagera la coopération avec les pays en voie de développement:

- Nous convenons qu'il y a lieu d'apporter des modifications au système économique international en vue de réduire plus rapidement l'écart entre pays industrialisés et pays en voie de développement;

- nous considérons que le transfert de ressources que cette réorganisation entraînerait se réalisera plus facilement dans le cadre d'une économie mondiale en pleine expansion;

- nous estimons que la réforme des institutions actuelles est préférable, si possible, à la création de nouveaux mécanismes;

- nous misons sur une coopération constructive plutôt que sur la confrontation pour résoudre les difficultés dans le domaine des produits de base et d'autres matières premières, y compris les ressources énergétiques.

Les discussions et les négociations en cours serviront à établir les règles qui présideront aux échanges commerciaux et aux modalités de financement à l'échelle mondiale dans les années 80. L'enjeu est grand, tant pour les pays industrialisés que pour les pays en voie de développement. J'aimerais maintenant traiter de trois domaines qui revêtent une importance particulière pour les pays en voie de développement: les produits de base, la libéralisation des échanges et la coopération industrielle.

Les produits de base

L'intérêt s'est surtout porté sur les produits de base et cette attitude est certes justifiée. A titre d'importateur et d'exportateur, le Canada considère l'instabilité du marché international des produits de base comme l'une des principales faiblesses du système international des échanges.

Quelle est la meilleure attitude à adopter devant le phénomène de "prosperité à tout prix" qui caractérise l'échange des produits de base?

- Nous croyons que des ententes sur les produits de base, auxquelles participeraient pays producteurs et pays consommateurs, constituent la façon la plus pratique d'envisager le problème;

- le Canada a, dès le début, appuyé les ententes sur les produits de base, y compris la signature d'accords formels sur chaque produit en particulier;

- nous sommes l'un des rares pays à avoir adhéré à toutes les principales ententes sur les produits de base;

- nous sommes prêts à étudier dans un esprit positif l'idée de négocier des ententes touchant une vaste gamme de produits, y compris ceux qui sont énumérés dans l'optique intégrée de la CNUCED;

- nous reconnaissons que le recours à des stocks tampons et à d'autres formules de stockage peut constituer un mécanisme de stabilisation approprié pour un certain nombre de produits de base;

- l'idée de la création d'un fonds commun servant au financement de tels stocks mérite certes qu'on s'y arrête. Nous sommes prêts à y accorder toute l'attention voulue, de concert avec d'autres pays donateurs éventuels, y compris des producteurs et des consommateurs;

- nous reconnaissons que les prix des produits de base doivent être fonction des tendances du marché. D'autre part, nous sommes fort conscients que des prix trop bas décourageraient la production et ne serviraient les intérêts de personne;

- nous croyons qu'il faudrait songer à inclure dans les ententes sur les produits de base des dispositions nouvelles qui tiendraient compte des tendances inflationnistes et des fluctuations des taux de change à l'échelle internationale;

- nous souhaitons traiter ces questions plus à fond dans le cadre de l'optique intégrée de la CNUCED.

Libéralisation des échanges

A cet égard, nous croyons que les pays en voie de développement pourraient retirer des avantages importants d'une plus grande ouverture des marchés.

- A l'heure actuelle, 75 p. 100 des produits exportés au Canada par les pays en voie de développement sont admis en franchise. Lors des négociations commerciales, nous avons proposé que les pays industrialisés suppriment tous les droits applicables aux

produits tropicaux;

- nous sommes prêts à étudier la possibilité d'accorder des réductions tarifaires plus importantes et d'assurer l'application anticipée, en vertu du régime de la nation la plus favorisée, d'autres réductions tarifaires qui favorisent les pays en voie de développement;

- nous revoyons également notre tarif de préférence généralisé pour les pays en voie de développement en tenant compte des améliorations qu'ils nous ont proposées;

- nous reconnaissons l'importance que les pays en voie de développement accordent à la transformation plus poussée de leurs produits de base avant leur exportation. Nous faisons nôtre l'intérêt que revêt pour les pays en voie de développement la suppression de la montée des tarifs et des barrières non tarifaires qui nuisent à l'établissement d'installations efficaces de transformation dans les pays exportateurs de matières premières. A notre avis, l'étude sectorielle est un moyen clé d'atteindre cet objectif dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

Coopération industrielle

Toute mesure concertée en vue de réduire l'écart entre pays pauvres et pays riches doit nécessairement encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. Nous devons veiller à ce que, dans les années 80, ces pays connaissent une croissance industrielle plus rapide et plus équilibrée et nous reconnaissons que les pays industrialisés se doivent de participer à ce processus.

- Deux des éléments essentiels à une croissance industrielle plus rapide, soit les investissements et la technologie, se retrouvent en grande partie dans le secteur privé des pays industrialisés;

- nous croyons que les intérêts légitimes des pays en voie de développement - besoin de capital, droit à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et contrôle de leur propre destinée économique - doivent être conciliés de toute urgence avec le rôle du secteur privé en ce qui a trait à l'apport du capital et de la technologie;

- la coopération industrielle au niveau bilatéral pourrait contribuer efficacement à rapprocher ces intérêts par

Mesures destinées à accroître l'usage du français dans la fonction publique du Canada

Le Président du Conseil du Trésor, l'honorable Jean Chrétien, a annoncé récemment de nouvelles mesures pour réaliser les objectifs de la seconde partie de la Résolution sur les langues officielles adoptée par le Parlement en juin 1973. Ces mesures comprennent une politique sur la langue de travail pour les régions situées à l'extérieur de la Région de la capitale nationale (RCN) et des dispositions pour accroître l'usage de la langue française à l'intérieur de la RCN.

Tel que prévu dans la Résolution, les démarches entreprises présentement ont pour but "...d'accroître l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des Unités de langue française; en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique; en offrant des programmes de formation en langue française... facilitant ainsi la réalisation, dans le cadre du principe du mérite, de l'objectif visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophone et francophone."

Monsieur Chrétien a fait valoir les succès qu'a connu le recrutement d'un plus grand nombre de francophones à la Fonction publique fédérale. Selon la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, les personnes qui déclaraient le français leur langue maternelle occupaient seulement 13 pour cent des postes de la Fonction publique en 1945, par rapport à 26.8 pour cent aujourd'hui. Aux échelons de la haute direction, 20.4 pour cent des fonctionnaires fédéraux déclarent le français leur langue maternelle par rapport à 14.4 pour cent en 1971.

Pour ce qui est de la langue de travail, dans l'ensemble 12 pour cent des fonctionnaires déclarent travailler principalement en français alors que 8.6 pour cent travaillent dans les deux langues officielles. D'après des données sur l'utilisation des deux langues officielles dans la Région de la capitale nationale (RCN) et d'autres données qui montrent que 28 pour cent des francophones dans la Région de la capitale nationale travaillent surtout en anglais, il est clair que l'on est encore loin d'avoir atteint les objectifs énoncés dans la Résolution sur les

langues officielles adoptée par le Parlement.

Pour cette raison, M. Chrétien a déclaré: "...qu'il est important de prendre des mesures immédiates pour assurer un statut, des droits et des privilèges égaux au français et à l'anglais tel que proclamé par la Loi sur les langues officielles et réaffirmé par le Parlement lors de l'adoption de la Résolution sur les langues officielles."

Voici les mesures qui sont introduites:

La politique de la langue de travail

La politique de la langue de travail de travail des fonctionnaires à l'intérieur de la RCN, tel qu'établie en 1973, prévoit que les employés peuvent, en règle générale, travailler selon leur choix soit en français soit en anglais, sauf dans certaines unités où la langue officielle de travail est le français. Les services internes en matière d'administration et de personnel fournis aux employés continueront à être disponibles dans les deux langues officielles, au choix de l'employé. Les services au grand public doivent continuer à être donnés dans la langue officielle choisie par les individus, en conformité avec la Loi sur les langues officielles.

À l'extérieur de la Région de la capitale nationale, et sous réserve des dispositions de la Loi sur les langues officielles, la langue de travail des fonctionnaires fédéraux sera, en règle générale, le français au Québec et l'anglais dans les neuf autres provinces.

D'ici 1978, les fonctionnaires fédéraux de la Région de la capitale nationale communiqueront normalement en français avec ceux du Québec situés à l'extérieur de la Région, ou dans les deux langues officielles lorsque les services internes en matière d'administration et de personnel sont fournis à des employés en poste dans les régions bilingues du Québec. De même, les fonctionnaires fédéraux de la Région de la capitale nationale communiqueront normalement en anglais avec les employés des provinces autres que le Québec, ou dans les deux langues officielles lorsque les services internes sont fournis dans les régions bilingues.

M. Chrétien a ajouté qu'une attention

spéciale serait accordée aux préoccupations linguistiques des groupes minoritaires de langue officielle dans toutes les provinces au moment où le gouvernement prendra des décisions sur le rapport du Conseil consultatif des Districts bilingues. Il est prévu que ce rapport sera déposé en Chambre vers la fin de cette année.

Unités travaillant en français

M. Chrétien a également annoncé, à titre de moyen spécial pour accroître l'usage du français dans la Région de la capitale nationale, que le nombre d'unités dont la langue de travail interne est le français sera progressivement augmenté afin d'inclure des unités de niveaux supérieurs situées dans les principaux centres de responsabilité de tous les ministères et organismes. Cette mesure augmentera de quelque 3,500 à plus de 8,000 le nombre d'employés travaillant dans de telles unités. On s'attend à ce que, grâce à cette mesure, au moins 20 pour cent des postes d'agents qui sont comblés au ministère des Finances, au Bureau du Conseil privé, à la Commission de la Fonction publique et au Secrétariat du Conseil du Trésor, et au moins 10 pour cent des postes des autres ministères appartiendront à ces unités. La création de ces unités assurera aux francophones qu'ils pourront travailler en français et permettra aussi aux anglophones de travailler dans leur seconde langue officielle.

Si besoin est, jusqu'à 400 années-hommes pourront être fournies temporairement à tous les ministères et organismes chaque année jusqu'en 1978 afin d'aider à établir des Unités travaillant en français (UTF) et afin d'assurer la prestation de services internes et externes en français. Toutefois, ces années-hommes temporaires seront normalement disponibles pour une année, après quoi elles devront être absorbées dans les attributions d'années-hommes du ministère.

Puisque le gouvernement fédéral a maintenant décidé que le français sera la langue de travail des fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec (sauf lorsqu'on fournit des services au public de langue anglaise), les Unités de langue française établies dans cette province en 1971 ne seront plus nécessaires.

Nouvelles nominations

Le Premier ministre a annoncé, le 29 août dernier, la nomination de M. Gérard Pelletier au poste d'Ambassadeur du Canada en France, et celle de M. Pierre Juneau à celui de ministre des Communications.

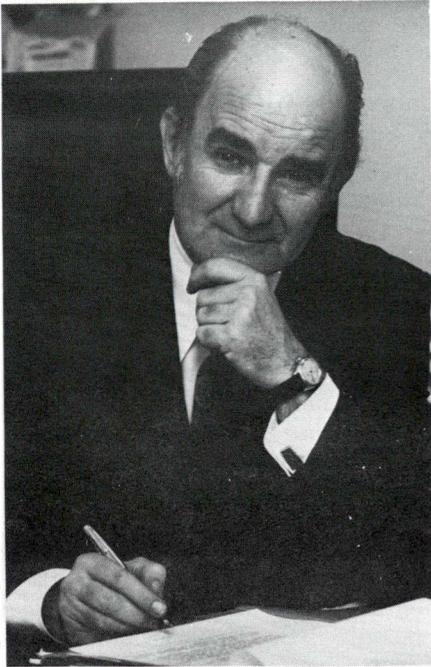


Photo Features

Son Excellence, monsieur Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada en France.

M. Gérard Pelletier est né à Victoriaville, Québec, le 21 juin 1919.

En 1939, il devient secrétaire général de la Jeunesse étudiante catholique à Montréal et dirige cet organisme jusqu'en 1943.

En 1945, il part pour l'Amérique du Sud et l'Europe comme représentant de mouvements étudiants canadiens et devient secrétaire itinérant du Fonds mondial de Secours aux étudiants victimes de la guerre.

A l'automne 1947, il rentre au Canada et devient reporter spécialisé en affaires sociales au *Devoir* de Montréal. En 1950, il quitte *Le Devoir* pour diriger *Le Travail*, organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux; il s'occupe en même temps des relations extérieures de cette centrale. Il détient ce poste pendant onze ans. Concurrentement, il anime à la radio et ensuite à la télévision plusieurs séries d'émissions.

Nommé, en juin 1961, rédacteur en chef du quotidien montréalais *La Presse*, il occupe ce poste jusqu'au mois de mars 1965 et devient ensuite chroniqueur au *Devoir*. Ses chroniques paraissent alors, en anglais, dans plusieurs quotidiens à travers le Canada.

Elu député de la circonscription de Montréal-Hochelaga à l'automne 1965, il continuera de collaborer à certains journaux et revues.

Au printemps de 1966, il est nommé président du Comité permanent de la Radiodiffusion, des Films et de l'Assistance aux Arts.

En avril 1967, il est nommé secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et assiste à la 22e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies à titre de délégué du Gouvernement canadien.

Le 20 avril 1968, M. Pelletier accède au Conseil des Ministres, à titre de Ministre d'État responsable du Secrétariat d'État.

Réélu dans son comté aux élections de juin 1968, il est nommé au mois de juillet 1968, secrétaire d'État, poste qu'il détiendra jusqu'en novembre 1972. Durant ce mandat, il fut aussi élu à la présidence de la Conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique des pays francophones. Réélu député en octobre 1972, il devient ministre des Communications. Réélu une fois de plus en juillet 1974, il conserve la même portefeuille.

Il a épousé en 1943 Alex Leduc, scénariste réputée. M. et Mme Pelletier ont quatre enfants, trois filles et un fils.

Pierre Juneau est né à Montréal le 17 octobre 1922. En 1945, il obtient son B.B. à l'Université de Montréal. En 1947 il se rend à Paris où il obtient une licence en philosophie.

En 1949, il entre à l'Office national du film à titre de représentant de la ville de Montréal. En 1950, il est nommé directeur-adjoint pour la province de Québec, et en 1951, directeur de la distribution internationale. En 1952, il devient directeur-adjoint du bureau européen de l'Office national du film à Londres; en 1954, secrétaire de l'Office et adjoint au Commissaire; en 1957, directeur administratif. De 1964 à 1966, il est adjoint au Commissaire et directeur de la production française.

Il est nommé vice-président du Bu-

reau des gouverneurs de la radiodiffusion en février 1966.

M. Juneau a été président du Conseil du Festival international du film de Montréal. Il a travaillé activement au sein de plusieurs organismes éducatifs, religieux, sociaux et culturels, comme l'Institut canadien d'éducation des adultes et l'Institut canadien des affaires publiques.

En vertu des dispositions de la Loi sur la radiodiffusion, M. Juneau est devenu en 1968 président du Conseil de la Radio-Télévision canadienne, poste qu'il a occupé jusqu'à maintenant.

Officier de l'Ordre du Canada, il a reçu un doctorat à titre honorifique de l'Université York. M. Juneau est marié et père de trois enfants.

Protocole d'entente Canada - URSS sur les pêcheries

Des délégations des Gouvernements soviétique et canadien se sont réunies à Ottawa du 25 au 27 août, 1975, afin de discuter certaines questions de pêcheries d'intérêt commun.

Les deux parties ont reconnu qu'il est devenu impératif d'assurer strictement le respect des obligations découlant des décisions de la Commission internationale des Pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (ICNAF), en raison particulièrement de l'urgente nécessité de maintenir et de rétablir le niveau des stocks. Les délégations du Canada et de l'URSS ont convenu d'établir de nouvelles méthodes de coopération visant à obtenir ce résultat.

Après avoir examiné les différends ayant eu lieu dans ce domaine de par le passé, les deux parties ont entrepris de développer des procédures devant conduire à une entente mutuelle portant sur les renseignements des prises qui servent de fondement à la mise en application des quotas; ces procédures permettront de régler rapidement et de manière satisfaisante tout différend qui pourrait survenir à l'avenir.

Commission consultative

A cette fin, des experts techniques des deux pays se réuniront de temps à autre pour poursuivre ces consultations et pour coordonner leurs renseignements, avec une première réunion en septembre. Il a été convenu de recommander aux deux gouvernements l'éla-

formation d'une "Commission consultative conjointe des pêcheries" qui accomplira, entre autre, les fonctions suivantes:

a) examiner les problèmes qui lui sont soumis par les deux gouvernements en ce qui concerne la mise en application des mesures convenues, et faire des recommandations visant à résoudre ces problèmes;

b) faciliter la coordination des données statistiques et scientifiques;

c) améliorer la coopération bilatérale au sein du programme d'ICNAF d'inspection mutuelle;

d) assurer l'amélioration de l'échange des informations concernant les zones de concentration des opérations de pêche des deux pays, et promouvoir des mesures de coopération visant à prévenir la destruction des attirails de pêche et à faciliter le règlement de toute réclamation à ce sujet;

e) toute autre fonction qui lui serait soumise par les deux gouvernements.

En rapport avec l'établissement de la Commission conjointe, les deux parties ont convenu également d'assurer la cessation immédiate d'une pêche dès que le contingentement national pour le stock en question est atteint. Au moment de l'établissement effectif de telles dispositions et des autres procédures mentionnées ci-dessus, les bateaux de pêche soviétiques auront de nouveau accès aux ports atlantiques canadiens.

Les délégations ont reconnu que le rôle de la Commission proposée devra être réexaminé à la lumière des développements futurs dans les relations entre les deux pays dans le domaine de la pêche.

Coopération

Les deux délégations ont exprimé leur intention de se réunir sous peu afin de considérer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries qui établirait les modalités et les conditions devant gouverner la poursuite des opérations de pêche de la flotte soviétique dans les eaux au large des côtes canadiennes, prenant en considération les modifications juridiques et juridictionnelles anticipées au régime de la gestion des pêcheries dans ces eaux, ainsi que la tradition des pêcheries soviétiques.

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes

pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF de juin 1975 et seront à l'ordre du jour de la réunion spéciale d'ICNAF qui se tiendra à Montréal en septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à ces propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

Nominations diplomatiques

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, annonce les nominations suivantes qui prendront effet dans les prochains mois:

Singapour

M. Robert Key Thomson, 57 ans et originaire d'Aldergrove (Colombie-Britannique), est nommé haut-commissaire à Singapour.

M. Thomson est envoyé par le Service des délégués commerciaux du Canada à Bombay (1948-1950), à Singapour (1950-1951), à Karachi (1953-1957), à Vienne (1957-1962), à Hong Kong (1962-1966) et il est, depuis 1970, consul général et premier délégué commercial à Milan. M. Thomson, ancien directeur général du Service des délégués commerciaux (1968-1969), devient le premier haut-commissaire du Canada à Singapour.

Cuba et Haiti

M. James Edward Hyndman, 50 ans et originaire de Nantes (France) est nommé ambassadeur à Cuba et est simultanément accrédité à Haiti.

M. Hyndman est en poste à Vienne (1954-1956), à Paris (OTAN, 1956-1958) et à Bonn (1961-1965). Depuis 1973 il est conseiller à l'ambassade du Canada à Moscou.

M. Hyndman succède à M. Malcolm Bow qui rentre au Canada pour assumer un poste au sein de l'administration centrale.

Tanzanie — Île Maurice — Somalie

M. Robert McLaren, 48 ans et originaire de Windsor, Ontario, est nommé haut-commissaire en Tanzanie et est simultanément accrédité près l'Île Maurice et la République démocratique de Somalie.

M. McLaren est au service du Conseil

national des recherches, puis du ministère des Transports depuis quelques années quand il entre, en 1965, à l'Agence canadienne de développement international, à titre de planificateur principal des programmes bilatéraux d'aide pour l'Asie du Sud et du Sud-Est. En 1968, il devient directeur intérimaire de la Direction des conseillers; en 1969, directeur de la Direction de l'éducation et, en 1970, directeur de la Direction des opérations pour l'Asie. Il est, depuis 1973, haut-commissaire du Canada au Bangladesh.

M. McLaren succède à M. James R. Barker qui a été précédemment nommé chef du protocole au ministère des Affaires extérieures.

Australie

M. Willard George Pybus, 53 ans et originaire de Kitscoty (Alberta), est nommé consul général à Sydney, en Australie.

M. Pybus représente le Service des délégués commerciaux du Canada à La Haye (1950-1954), à Londres (1954-1956), à Tokyo (1956-1959) et à Washington (1968-1973). Depuis 1973, M. Pybus est ministre-conseiller (Affaires économiques) à l'ambassade du Canada à Moscou.

M. Pybus succède à M. G.A. Browne qui rentre au Canada.

Grande-Bretagne

M. Christian Hardy, 52 ans et originaire de Montréal, est nommé haut-commissaire adjoint à Londres.

M. Hardy est en poste à Chicago (1951-1954), à Rio de Janeiro (1954-1957) et à Paris (1960-1963). Il est ambassadeur du Canada au Liban, en Jordanie et en Syrie (1967-1969), au Brésil (1969-1971) et en Algérie (1971-1973). De retour depuis 1973 à l'administration centrale des Affaires extérieures, il assume le poste de directeur général du personnel et de conseiller spécial du Sous-secrétaire en matière de nominations relatives au Service extérieur.

M. Hardy succède à M. Pierre-André Bissonnette qui rentre au Canada pour assumer un poste au sein de l'administration centrale.

Nominations à Ottawa

M. Pierre-André Bissonnette, 50 ans et originaire de Montréal, est nommé Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

M. Bissonnette occupe des postes à Bruxelles (1954-1957), à Kuala Lumpur (1959-1962) et à Paris (OTAN 1962-1966). De 1966 à 1972, il est directeur de la 1ère Direction de liaison avec la défense, Conseiller juridique, et Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (décembre 1969). M. Bissonnette assume depuis 1972 le poste de haut-commissaire adjoint au haut-commissariat du Canada à Londres.

M. Peter Milburn Towe, 52 ans et originaire de London (Ontario) est nommé Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

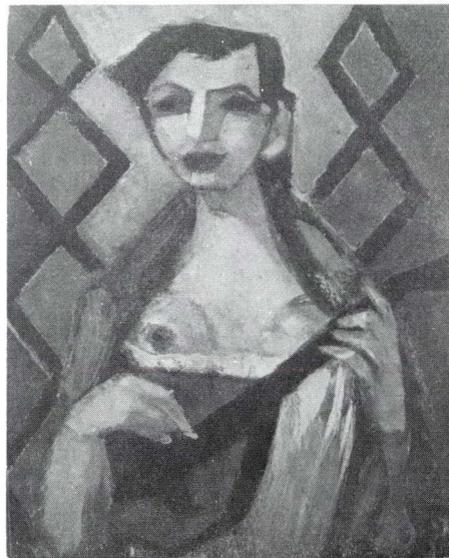
M. Towe est affecté à Washington (1949-1953) et à Bonn (1956-1958); il est par la suite conseiller de la délégation canadienne près l'OTAN et l'OECE (1958-1960). Après avoir occupé le poste de directeur général adjoint du Bureau de l'Aide extérieure, il est nommé, en 1967, ministre (affaires économiques) et rattaché à l'ambassade du Canada à Washington. Il est, depuis 1972, ambassadeur et représentant permanent de la délégation du Canada auprès de l'OCDE.

Salle Borduas au Musée d'art contemporain – Montréal

Le Musée d'art contemporain de Montréal est heureux d'annoncer le retour de la collection Borduas acquise par les Musées nationaux du Canada après une tournée qui l'a menée à Sackville, N.B., Halifax, N.E., Sherbrooke, Saskatoon, London et Kingston, Ont. Cette importante collection qui regroupe 46 toiles, 4 aquarelles, 3 gouaches, 1 fusain, 21 dessins et un nombre imposant de documents originaux conservés par l'artiste (environ 12,000) a été acquise de la famille

Borduas par les Musées nationaux en 1973 pour être déposée au Musée. Une salle du Musée sera désormais consacrée à la présentation de cette collection: l'ouverture est prévue pour le 7 septembre.

L'ensemble des oeuvres couvre une production artistique de 26 ans (1934-1960). Depuis les débuts où se manifeste un style des plus académiques ("Nature morte aux fleurs" (1934, "Coin du Banc-Gaspésie" 1938) on est transporté jusqu'à la période historique de la Société d'art contemporain empreinte d'un intérêt marqué pour des tendances plus nouvelles. Au sein du groupe dirigé par John Lyman et dont il assume la vice-présidence à ses débuts Borduas arrive à une épuration picturale dans les compositions presque cubistes. Le seuil de l'épopée automatiste nous est révélé dans les tableaux de 1943, oeuvres aux titres évocateurs d'une littérature surréaliste (Viol au confin de la matière).



Paul-Émile Borduas "La femme à la mandoline", 1941. Collection Musée d'art contemporain.

De l'époque automatiste, de touchants témoignages sont conservés: "Le facteur ailé de la falaise" 1947, par exemple, peint un an avant la parution de "Refus global". "Carnaval des objets délaissés" 1949 marque une époque importante, celle de l'abandon progressif du sujet; peu à peu le fond et la forme de la composition auront tendance à se confondre.

Lors du séjour à New-York (1953-1955) l'influence de l'"Action painting" se manifeste. Puis ce sera le départ pour Paris (1955-1960) où l'on

découvrira un nouveau style. Toute de blanc d'abord ("Chatolement" 1955, "Epanouissement" 1956) la peinture de Borduas s'oriente vers les noirs et blancs qui sont devenus si caractéristiques de la peinture des dernières années. On s'éloigne des compositions impulsives ou gestuelles et la tache noire occupe une place précise dans un champ blanc vertigineux ("3+3+4" 1956). L'importante proportion des tableaux de la collection non titrés par l'artiste tient au fait que la majorité d'entre eux ont été trouvés dans l'atelier de Borduas, à sa mort. Il est vrai cependant que Borduas accordait beaucoup moins d'importance aux titres à la fin de sa vie et qu'il négligeait même à cette époque de les signer.

Paul-Émile Borduas est né à Saint-Hilaire en 1905 et mort à Paris en 1960. Il existe maintenant une importante littérature publiée sur celui qui fut l'un des artisans de la révolution tranquille. D'autres travaux, dont un catalogue raisonné, sont en préparation.

Le Canada plaide... (suite de la p. 2)

la voie de divers instruments comme les investissements, l'assistance technique, la formation et l'orientation en matière de gestion, tout en fournissant un cadre juridique qui permettrait au secteur privé d'agir dans l'intérêt des deux partenaires;

– nous croyons qu'il y aurait lieu d'établir à l'échelle internationale un accord type de coopération industrielle qui pourrait orienter l'action des gouvernements et du secteur privé;

– nous sommes favorables à l'idée de fournir aux pays en voie de développement l'information et la compétence qui leur permettraient d'identifier et de formuler leurs priorités nationales à l'égard des sociétés transnationales;

– nous sommes prêts à partager avec eux notre expérience en ce qui concerne l'établissement de mécanismes de filtration, de méthodes statistiques et de modalités d'imposition. Nous appuyons les efforts déployés à l'échelle internationale en vue de permettre aux pays en voie de développement d'évaluer de façon plus précise leurs propres intérêts et de négocier les conditions d'admission des sociétés transnationales d'une manière qui soit conforme à leurs objectifs nationaux."

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.